



**Procès-verbal de la séance extraordinaire  
du Conseil général de la Ville et Commune de Boudry  
du vendredi 16 février 2024**

La séance du Conseil général, réuni à la salle polyvalente des Buchilles, route de Perreux 1 à Boudry, à 18h30, est ouverte et présidée par Mme I. Zürcher Vuillaume, Présidente.

---

**Ordre du jour :**

1.	Appel .....	2
2.	Présentation du nouvel Administrateur communal.....	2
3.	Procès-verbal de la séance du 18 décembre 2023 - correspondance.....	3
4.	Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit de construction de CHF 21'190'000.00 pour l'assainissement et l'agrandissement du collège de Vauvilliers.....	3
5.	Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit de CHF 270'000.00 HT pour l'étude d'avant-projet de la construction d'un nouveau réservoir .....	10
6.	Interpellations .....	11
7.	Informations du Conseil communal .....	11
8.	Questions .....	12

## 1. Appel

L'appel fait constater la présence des 31 membres suivants :

- |                                     |                                     |
|-------------------------------------|-------------------------------------|
| 1. Böhm Jean-Daniel (PLR)           | 17. Macherel Rey Anne (PS)          |
| 2. Buschini Claude (PLR)            | 18. Marti Myriam (PLR)              |
| 3. Buschini Elvira (PS)             | 19. Meisterhans Pierre (PLR)        |
| 4. Chapuisod Nathalie (PLR)         | 20. Paz Ruiz Sandro (PLR)           |
| 5. Da Silva Helder (PLR)            | 21. Pedimina Pascal (PLR)           |
| 6. De Reynier Thibault (PLR)        | 22. Petermann Jean-Michel (PLR)     |
| 7. Dubois Emile (VERT·E·S)          | 23. Piscopiello Cosimo (PS)         |
| 8. Dubois Romain (PS)               | 24. Preisig-Ducommun Pascale (PLR)  |
| 9. Dubois Yann (PLR)                | 25. Renevey Virgyl (PS)             |
| 10. Durgnat Lopez Carole (VERT·E·S) | 26. Rousseau Nicolas (PS)           |
| 11. Facchinetti Danilo (PLR)        | 27. Sandoz Alain (PS)               |
| 12. Geiser Blaise (PLR)             | 28. Theurillat Michèle (VERT·E·S)   |
| 13. Keller Stéphane (PLR)           | 29. Vicario Fabio (PLR)             |
| 14. Koller Jenny (VERT·E·S)         | 30. Vogel Oberlin Christiane (PS)   |
| 15. Kneubühler Jean-Pierre (PLR)    | 31. Zürcher Vuillaume Isabelle (PS) |
| 16. Lüthi Paul (PS)                 |                                     |

8 membres sont excusés : Mme H. Abgemegnah (VERT·E·S), M. R. Barrabas (VERT·E·S), Mme M. Belgrano (VERT·E·S), M. S. Ciullo (PS), M. Q. de Reynier (PLR), Mme C. Prince Rosenfeld (VERT·E·S), M. S. Rosselet (VERT·E·S) et M. D. Twerenbold (PS).

Par conséquent, la majorité absolue est fixée à 17.

Tous les membres du Conseil communal sont présents : M. G. de Reynier (PLR), Président ; Mme M. Braghini (PLR), Vice-présidente ; Mme R. Piscopiello (PS), Secrétaire, MM. J.-M. Buschini (PS) et L. D'Andrea (VERT·E·S), Membres.

**Mme I. Zürcher Vuillaume (Présidente)** : Nous commençons avec une modification de l'ordre du jour, qui a été acceptée, la présentation du nouvel Administrateur communal.

## 2. Présentation du nouvel Administrateur communal

**M. G. de Reynier (CC)** : Le Conseil communal est ravi d'annoncer l'arrivée de M. Gianpaolo Migliorini, en qualité de nouvel Administrateur communal de la Ville et Commune de Boudry, ceci dès le 1<sup>er</sup> février 2024. Il est présent initialement à un taux réduit parce qu'il termine son activité précédente et augmentera graduellement sa présence pour atteindre un plein temps au 1<sup>er</sup> juin. Il est au bénéfice d'un parcours professionnel diversifié tant dans le secteur privé que dans l'administration publique. M. Migliorini apporte une expertise précieuse à sa nouvelle fonction. Sa longue expérience en tant que Secrétaire communal pour une municipalité vaudoise, Concise, atteste de ses solides compétences. Tout à l'heure, il m'a rappelé qu'il a fait un bachelor en sciences de la communication après avoir fait un CFC de constructeur de bateau et, après cela, il a fait un brevet de spécialiste dans l'administration publique. Il a les compétences idéales pour relever les défis inhérents à sa nouvelle responsabilité et contribuer au développement dynamique de la Ville et Commune de Boudry.

Chaleureux et enthousiaste, M. Migliorini exprime sa joie à l'idée de faire la connaissance des équipes de la Ville et Commune de Boudry. Sa compréhension approfondie du milieu communal et son

engagement envers une collaboration positive renforcent l'assurance qu'il apportera une force constructive au sein de l'Administration communale. Le Conseil communal est vraiment ravi et soulagé d'avoir trouvé la bonne personne et est convaincu qu'avec cette collaboration, la Ville et Commune de Boudry continuera à prospérer et à servir au mieux les intérêts de ses citoyens.

Je profite d'avoir la parole pour vous informer que nous avons ce soir la présence de la Préposée suppléante au contrôle des habitants, Mme Z. Cardoso, qui apprend à rédiger le procès-verbal.

**Mme I. Zürcher Vuillaume (Présidente)** : Je profite, au nom du Conseil général, de souhaiter la bienvenue à notre nouvel Administrateur. Nous nous réjouissons de collaborer.

### **3. Procès-verbal de la séance du 18 décembre 2023 - correspondance**

Au vote, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**Mme I. Zürcher Vuillaume (Présidente)** : J'ai reçu hier une correspondance que je souhaite vous lire (voir annexe 1).

**M. G. de Reynier (CC)** : Madame la Présidente, exceptionnellement, permettez-moi de réagir au courrier que vous venez de lire, de donner un complément d'information. Dès que j'ai eu connaissance de cette lettre, c'est-à-dire hier, je l'ai tout de suite transférée aux personnes compétentes de la Police neuchâteloise. Une était en vacances, mais heureusement l'autre était là et réactive. Je souhaitais savoir ce qu'elles avaient fait suite au passage des deux personnes le lendemain de l'agression. Des bruits courraient disant que la police leur avait dit « on ne peut rien faire ». J'ai trouvé que c'était inadéquat, inadmissible. Voici donc la réponse de M. Geiser, de la Police neuchâteloise : « *Monsieur le Conseiller communal, il s'agit bien sûr d'un acte intolérable dont M. J.-F. Berthoud et son ami, M. Schick, ont été victimes. En effet, le comportement des personnes que M. Berthoud cite dans son courrier ne peut que heurter la sensibilité de tous citoyens et je ne fais pas exception. À ce titre, la Police neuchâteloise et les autres partenaires de la sécurité travaillent en étroite collaboration afin d'occuper au mieux les endroits criminogènes ou à fortes fréquentations dans le but de dissuader les auteurs d'infractions et de rassurer la population. Pour l'instant, une enquête est en cours pour identifier ce trio d'auteurs, venant apparemment du Centre fédéral d'accueil de Boudry selon le signalement que la victime a fait à la police de proximité de Boudry, le lendemain des faits. J'espère ainsi vous avoir utilement renseigné et je vous adresse, Monsieur le Conseiller communal, mes salutations les meilleures.* »

Voilà, cela ne règle rien du tout, mais je voulais m'assurer que la police avait enregistré et cherché à les identifier. J'en profite pour vous dire que si vous êtes témoins ou victimes de ces délits graves ou moins graves, rapportez-les systématiquement à la Police neuchâteloise, pour qu'elle puisse les documenter. Même les choses qui paraissent moins graves, chaque fois que nous les rapportons, cela permet de documenter les dossiers de la police et de faire, un peu, avancer la problématique.

*M. Atchade Kolawolé (PLR) est arrivé. 32 membres sont maintenant présents (majorité toujours à 17).*

### **4. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit de construction de CHF 21'190'000.00 pour l'assainissement et l'agrandissement du collège de Vauvilliers**

**M. J.-M. Buschini (CC)** : Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Chers collègues du Conseil communal, le projet de réfection et agrandissement de Vauvilliers est mûr.

Inscrit dans le plan de législature soutenu par l'ensemble du Conseil général en automne 2020, les réflexions avaient déjà été entamées dans la législature précédente. Les résultats de l'audit, présentés en février 2020, avaient bien révélés sur quoi nous devons intervenir afin d'assainir ces trois corps de bâtiments. Certes, depuis là, le projet a énormément évolué. Nous ne parlons plus, à ce jour, uniquement d'assainissement, mais également d'agrandissement soutenu et même fermement demandé par la direction de l'école. Nos deux collèges sont pleins et il n'y plus aucune possibilité d'ouvrir de nouvelles classes. Bien entendu, avec le projet qui vous est proposé ce jour, il n'y a pas d'autre possibilité que de vider complètement les bâtiments de leur population d'élèves et d'enseignants. Il nous faut donc construire un bâtiment modulaire provisoire qui pourra accueillir 27 salles de classe selon la demande faite par la direction. Enfin, ce serait manquer une opportunité que de ne pas procéder à la réfection de la piscine qui devra de toute façon être faite, dans un avenir à moyen terme de 5 à 10 ans approximativement et qui obligerait à une nouvelle fermeture de plusieurs mois.

N'oublions pas que nous parlons ici de bâtiments qui ont 50 ans et qu'au même titre que d'autres bâtiments construits à la même époque, ces bâtiments souffrent (par exemple CESCOLE, avec le collège de Longueville, le CPMB devenu CPNE, le collège des Tertres à Marin, etc.). Il s'avère que notre « nouveau » collège, comme on aime l'appeler encore aujourd'hui, est un gouffre au niveau énergétique. Aucune intervention majeure sur ce bâtiment n'a été faite, à part quelques interventions sur les toits afin de parer à des infiltrations d'eau. Enfin, je comprends l'inquiétude que peuvent avoir certains membres de notre législatif concernant le coût, puisque le crédit qui vous est demandé est le plus important proposé à votre Conseil depuis plusieurs législatures, mais l'avenir de nos élèves et des futurs développements prévus dans notre localité en dépend.

Vous le savez bien, ce projet ne tombe pas du ciel. Un audit a été fait, une étude a été menée et un beau projet du bureau d'architecture St-Nicolas à Neuchâtel vous est proposé ce jour. Ce projet a d'ailleurs obtenu l'approbation et les félicitations de beaucoup d'entre vous à la récente soirée d'information. Ce projet a également le soutien du Conseil communal dans son ensemble, ainsi que de la direction d'école et des enseignants. Enfin, nos finances permettent d'envisager ces travaux avec confiance. Une réserve de plus de 7 millions est d'ores et déjà constituée, qui devrait être abondamment alimentée au bouclage de l'exercice 2023, puis à la fin de l'exercice 2024.

Toutes les planètes sont donc alignées pour que ce projet soit réalisable dès maintenant. J'invite donc, au nom du Conseil communal, les Conseillers généraux présents ce soir à accepter cette demande de crédit.

Je reste à disposition pour répondre aux éventuelles questions et si elles devaient être d'ordre technique, je demanderais à Madame la Présidente d'autoriser M. C. Ritter, notre Architecte communal, à y répondre.

**M. S. Keller (au nom de la CGF) :** Nous avons beaucoup discuté du rapport et avons posé bon nombre de questions. Le Conseil communal nous a très bien répondu la semaine passée. Finalement, trois commissaires ont voté pour le crédit et quatre autres se sont abstenus.

**Mme P. Preisig-Ducommun (au nom du groupe PLR) :** Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, le PLR a pris connaissance du rapport avec la plus grande attention. Notre groupe, par le biais de ses commissaires, s'est plusieurs fois penché sérieusement sur les informations transmises par le Conseil communal tout au long de l'élaboration du projet Vauvilliers. Pour rappel historique, les informations concernant ce projet ont commencé par la présentation de l'audit en 2020 pour un coût d'environ 7 millions et qui débouche ce soir sur une demande de crédit de 22 millions. Il est important de mentionner que cette demande de crédit comporte 3 projets différents mais interconnectés et indissociables qui sont : le projet de rénovation, assainissement et agrandissement du collège, le projet

de collège modulaire, qui permettra d'accueillir les élèves et enseignants durant la phase de réalisation, et finalement le projet de rénovation de la piscine.

Le PLR soutient et a toujours soutenu le principe de rénover le collège afin d'offrir un environnement scolaire de qualité. Le projet de rénovation, assainissement et agrandissement du collège développé par l'architecte constitue une solution réfléchie et pragmatique permettant de répondre aux besoins de mise en conformité du bâtiment, dont l'accès aux personnes à mobilité réduite, la sécurité incendie et la sécurité parasismique. De plus, comme notre groupe l'a souvent soulevé, il permet de répondre à l'évolution du nombre d'élèves en offrant des classes supplémentaires et des possibilités d'aménagement pour l'accueil parascolaire. Nous pouvons même dire que l'accueil parascolaire n'est pas une option mais bel et bien une nécessité si nous voulons remplir les conditions légales qui évolueront très prochainement.

Notre groupe a analysé la demande de crédit en détail et a demandé un certain nombre de compléments pour pouvoir comprendre les enjeux du montant élevé qui nous est présenté comme une enveloppe maximale largement calculée à +15%.

Nous sommes convaincus de la nécessité de rénover le bâtiment et la piscine, tout en ayant recours à un collège modulaire. Nous ne sommes en revanche pas rassurés par la gestion tant technique que financière qui, selon nous, nécessiterait d'être mûrie. En effet, il paraît évident que de nombreuses contraintes doivent être respectées et maîtrisées par la direction de projet et le maître de l'ouvrage lors de la phase de réalisation. Ces contraintes sont notamment liées au respect des procédures d'appel d'offres, au phasage des travaux des trois projets et au respect des délais et des coûts inhérents.

Cependant, le rapport présenté est lacunaire concernant le respect de ces contraintes et les moyens d'y arriver.

Néanmoins, ce soir, notre groupe renonce à demander une non-entrée en matière et le renvoi du projet en commission sous certaines conditions.

Nos commissaires ont demandé lors de la Commission de gestion et des finances qu'une commission ad hoc soit constituée. Le Conseil communal a ainsi modifié l'arrêté en ce sens. Nous insistons pour que cette commission ne soit pas un outil pour se donner bonne conscience et qu'elle soit nommée dès la prochaine séance du Conseil général le 18 mars. Cette commission pourra comporter un volet technique et un volet financier. Elle pourra être composée par des membres du personnel de l'Administration, dont au minimum l'Architecte communal et un membre du Service technique possédant des compétences dans le domaine de la construction qui pourra suppléer et assister l'Architecte communal, ainsi qu'un membre du Service financier. Le législatif sera représenté par un membre de chaque parti (élu ou non élu). L'exécutif sera représenté par le membre du Conseil communal en charge des bâtiments et le membre du Conseil communal en charge des finances. Nous demandons aussi qu'un rapport de suivi itératif soit établi afin d'informer régulièrement les membres du législatif et de permettre un suivi facilité en cas de rocade dans la commission. Le cahier des charges de ladite commission sera établi lors de sa séance constitutive et soumis à l'approbation de la Commission de gestion et des finances.

Cette nouvelle commission ne remplacera, en aucun cas, l'actuelle Commission Vauvilliers qui devra être maintenue puisqu'elle est également composée par des membres du corps enseignant et des membres du Service d'entretien des bâtiments qui doivent être consultés sur les aspects pédagogiques.

Finalement, notre groupe soutiendra cette demande de crédit à la majorité. Merci de votre attention.

**M. P. Lüthi (au nom du groupe PS) :** Etre contre ce rapport, c'est être contre notre jeunesse et l'avenir qu'elle représente pour notre ville. Nous n'allons pas revenir au temps où chaque élève emmène sa bûche pour chauffer la classe. Ce projet représente également une démarche pour une énergie plus propre et plus durable et il répond également au besoin croissant de notre démographie. Le corps enseignant et la direction d'école encourage ce projet car le collège actuel a atteint ses limites. Le coût est certes élevé et mérite d'être surveillé et il faut être ambitieux quand il s'agit de nos enfants, voire de nos petits-enfants. Et cela sera aussi un apport de travail, non négligeable, pour les entreprises de la région. Ainsi, le Parti socialiste acceptera ce rapport.

**Mme J. Koller (au nom du groupe des Vert·e·s) :** Notre groupe souhaite que le Conseil communal puisse aller de l'avant dans ce projet indispensable pour notre population et ceci malgré les désagréments que subiront les enfants, ainsi que le corps enseignant. Dans tout projet de cette envergure, il y a une part d'incertitude et également de risque, bien entendu à maîtriser au maximum. Dernièrement, nous avons eu droit à quelques surprises, notamment les 25% ajoutés en décembre par rapport à l'estimation financière d'octobre, plus les 15% présentés ce jour dans le rapport, donc 40% au total. Cela questionne un petit peu sur la manière dont a été calculée la première estimation financière de 1,5 mio. Autrement, nous comprenons que les 15% sont une sécurité et nous espérons qu'au final, ils ne seront pas nécessairement dépensés en totalité. Finalement, nous laissons la liberté de vote aux membres des Vert·e·s.

**M. P. Pedimina (en son nom) :** J'ai quelques remarques au niveau du fonctionnement et de la présentation du rapport. Un rapport avec un montant énorme et, si je le lis, en 5 ou 6 lignes, il nous est exposé un projet pour CHF 2'050'000.00, sans aucune explication, situation actuelle de la piscine, les perspectives de développement, ce que nous allons faire. Il n'y a rien du tout. Pareil, si nous prenons l'élément bâtiment modulaire, là aussi 6 ou 7 lignes pour dire qu'il faut construire un bâtiment modulaire sans explications. Dans quelle direction allons-nous ? Cela sera-t-il des containers ou du bois, où est-ce qu'il sera déposé, et pour quelle durée ? Aucune explication dans ce rapport pour 3 millions d'investissements. Nous votons 5 millions de crédit en 13 lignes de rapport, chose que nous n'avons jamais vue dans notre Conseil. Alors que nous débattions pour des projets d'amélioration des classes du collège de Vauvilliers, nous posons des questions : pourquoi est-ce que nous ne faisons pas quelque chose de plus développé ? Là, il y avait au moins un rapport nettement plus touffu, pour un montant bien plus faible. Au niveau de l'organisation et de la présentation, il est quand même surprenant et cela m'oblige à me questionner. Ensuite, nous avons voté un crédit d'étude pour les phases 30, 31 et 32 suite à un audit de remise en état du collège. Ce dernier concernait, si vous vous souvenez bien, l'étude de la remise en conformité du collège. Actuellement, il nous est présenté une mise en conformité, c'est fantastique, et une extension. Je n'ai pas de souci à ce niveau-là ; simplement, ce n'est pas ce qui avait été défini au départ. Admettons, il y a un besoin de classes immédiat et il faut trouver des solutions. Y a-t-il des variantes discutées ? Est-ce qu'il y a eu d'autres projets qui nous ont été présentés ? Je ne conteste pas ce projet, il est certainement très bien, mais est-ce qu'il y a eu d'autres variantes ? Le rapport n'expose rien du tout. Nous recevons le rapport de l'architecte. Entre une séance et une autre, nous explosons de quelques millions, mais nous ne sommes plus à un million près. J'ai l'impression que l'on ne nous présente rien, que l'on ne nous explique rien. En finalité, en un soir, avec un rapport de quelques pages, nous votons un crédit de 22 millions. La réflexion est la suivante : tout à l'heure, nous allons voter un crédit d'étude pour quelques centaines de milliers de francs pour un réservoir. Pourquoi finalement ? Pourquoi ne votons-nous pas directement le crédit à 9 millions et le Conseil communal gèrera l'enveloppe ? Voilà mon questionnement. Je laisse le Conseil général apprécier la situation, mais je trouve qu'il y a là une mauvaise organisation, quelque chose qui ne fonctionne pas bien.

**M. J.-M. Buschini (CC) :** Tout d'abord, je souhaite répondre à Mme P. Preisig concernant la commission qui sera mise en place. Les représentants que vous proposez, c'est très bien et nous pouvons mettre

cela en place. Nous mettrons un point à l'ordre du jour de la séance du mois de mars pour la nomination de cette commission. Le petit souci que je vois, c'est que nous sommes entre deux législatures et la commission risque de se réunir une ou deux fois et, ensuite, il y aura des gens qui seront remplacés et moi en premier, puisque je me retire après 20 ans d'activités politiques. Mais je trouve tout à fait logique que cette demande vienne. Pour l'autre commission, en effet, je pense aussi qu'il est bon qu'elle puisse continuer afin que les gens puissent être consultés et que les enseignants puissent faire le relai avec leurs collègues. Pour moi, nous pouvons maintenir les deux commissions.

Maintenant, concernant les remarques de M. P. Pedimina. Premièrement, à la différence de ce que vous dites, le rapport au niveau technique est quand même présent. Certes, il parle peu de la procédure, mais la procédure, vous l'avez suivie. Il y a eu un rapport d'audit et ensuite la Commission de gestion et des finances a aussi eu un rapport qui décrivait à quoi nous en étions. S'il y a actuellement des différences de rythmes entre le nouveau bâtiment scolaire prévu et le reste, nous pouvons l'expliquer. Pour le bâtiment modulaire, nous attendions des propositions d'architectes. Nous avons rencontré assez peu de succès, nous n'avons reçu que deux propositions. Maintenant, nous nous sommes fixés sur un bureau d'architecture qui doit mener cela. Vous demandez sur quoi reposent les chiffres que nous vous proposons. Ils reposent sur plusieurs exemples qui se sont faits ailleurs. Il s'agit d'un bâtiment modulaire, sous forme de Portakabin, je ne sais pas si c'est le bon terme, mais cela n'est rien de compliqué. Nous avons aussi vu des exemples sur le canton de Genève avec des bâtiments Minergie-P. À ce jour, nous estimons que pour un bâtiment qui va durer trois ans, nous n'avons pas besoin d'aller dans des excès pareils ; en revanche, il faut avoir les surfaces nécessaires pour les classes et donc nous avons pris exemple, dans notre canton, sur ce qui s'est fait à Marin. Enfin, le projet le moins abouti, c'est certain, c'est la piscine, bien sûr. Car la réflexion est venue dernièrement. Nous savons très bien que les verrins hydrauliques de cette piscine sont en bout de course et qu'il faudra remplacer le bassin car il a des fuites. Là, c'est vrai, je ne peux que le reconnaître, nous ne sommes pas encore tout à fait aboutis au niveau des études, parce que c'est quelque chose qui s'est accroché au projet sur le tard. Mais imaginez, toucher au bâtiment de sport, démonter quelques façades pour mettre le module qui viendra s'insérer au milieu et ne pas attaquer le problème de la piscine, cela serait, à mon sens, un non-sens. Si j'ose, je demanderai à M. Ch. Ritter d'intervenir sur les problèmes de la piscine et puis sur les coûts, à savoir leur estimation à l'heure actuelle.

**M. Ch. Ritter (Responsable des bâtiments) :** Bonsoir Mesdames et Messieurs. Les coûts sont basés sur l'audit et ce dernier s'était déjà basé sur des offres et des demandes sur différents types de bassins possibles et réalisables, ainsi que différents types de revêtements et différents sols de bassin mobile. Maintenant, il faudra remettre en route les contacts que nous avons déjà eus, aller de l'avant, faire des choix et remettre à niveau les offres.

**M. N. Rousseau (au nom du groupe PS) :** Tout d'abord, je tiens à remercier l'ensemble des partis qui se sont exprimés ce soir en faveur de ce projet, notamment le PLR. Je pense que sur un sujet comme l'école, que nous puissions dépasser nos clivages partisans, c'est quelque chose de très positif pour la commune. Nous nous rallions volontiers à la solution proposée d'une commission spéciale qui étudiera tous les problèmes encore en suspens et notamment certains de ceux qui méritent évidemment d'être discutés, que M. P. Pedimina a soulevés tout à l'heure. Merci de votre attention.

**M. J.-D. Böhm (en son nom) :** J'aimerais que nous attirions bien l'attention de ceux qui vont faire partie de ces différents comités et groupements de suivi, parce que le diable est dans les détails. Je voulais depuis longtemps rappeler que nous ne faisons pas tous partie de troupeaux de moutons.

**M. K. Atchadé (en son nom) :** J'ai une question suite aux interventions de notre Conseiller communal et de l'architecte. Vous avez parlé d'une commission qui sera à cheval sur deux législatures et vous avez dit que cela pouvait être le seul problème de cette commission et que vous n'y voyiez aucun inconvénient. Ensuite, vous parlez de certains éléments concernant la piscine qui ne sont pas encore

aboutis. Quand j'entends l'architecte qui prend la parole, des coûts issus de potentielles offres qui avaient eu lieu, qu'il va falloir remettre à jour, je vois une question par rapport à cela. Pourquoi ne prenons-nous pas le temps, pour une chose si importante et certes nécessaire, de produire un projet un peu plus abouti que celui que nous avons ce soir ? Vous témoignez de choses qui ne sont pas encore abouties. C'est ma question. Pourquoi devons-nous nous positionner absolument ce soir sur ce montant ? Encore une fois, j'insiste, je ne mets pas en cause le projet, mes collègues l'ont dit, il est nécessaire. Mais pourquoi devons-nous aller si vite ?

**M. J.-M. Buschini (CC)** : C'est un choix que le Conseil communal a fait, après en avoir parlé en séance, de vous proposer un crédit sur la totalité des travaux, y compris la construction et pas seulement de vous demander un crédit supplémentaire d'étude pour aller jusqu'à un stade plus abouti. C'est la première raison. La deuxième raison, plus on attendra, plus ce projet sera repoussé, mais nous sommes obligés de travailler avec les années scolaires. Nous ne pouvons pas arriver avec un chantier au milieu d'une année scolaire et bousculer toute l'organisation. Il est vraiment nécessaire que cela démarre à la rentrée. Il y a l'urgence aussi de classes que nous devons ouvrir assez rapidement. Tout cela montre que c'est le moment de démarrer, de procéder à l'avancement de ce projet. Voici ma réponse. Nous aurions peut-être pu faire un autre choix, voir avec notre BAMO et avec notre architecte, faire une demande de crédit d'étude supplémentaire pour nous amener jusqu'au bout, mais nous nous bloquons les mains, donc nous avons décidé de vous présenter ce rapport avec la totalité du crédit. Pour répondre à M. J.-D. Böhm qui cite des moutons, je n'ai personnellement jamais parlé de ça.

**M. J.-D. Böhm (en son nom)** : Non, non, les personnes au courant savent très bien de quoi je parle.

**M. P. Pedimina (en son nom)** : J'ai une question au niveau des finances, au niveau du budget. De tête, il me semble que nous avons un budget de 17 millions, c'est-à-dire 15 millions pour le bâtiment et 2 millions pour la piscine et là nous en sommes à 22 millions de francs. Comment faites-vous pour prendre la différence ou comment allons-nous nous organiser ?

**Mme R. Piscopiello (CC)** : Au niveau des investissements futurs, nous avons budgétisé plusieurs lignes dans le tableau des investissements et nous arrivons à 21 millions de francs. Au besoin, je peux ressortir les chiffres. De toute manière, le budget des investissements a une incidence année après année. Donc si nous devons le rectifier, cela ne posera pas de problème, si ce n'est que nous devons contrôler le niveau du frein à l'endettement. Si, l'année prochaine, nous devons augmenter le budget Vauvilliers, peut-être faudra-t-il renoncer à un autre projet ou alors nous pourrions tout garder, parce que le calcul du frein à l'endettement, qui est au plus bas en ce moment, le permet. Mais peut-être que pour les années suivantes, il faudra être vigilants puisque nous deviendrons contributeurs de la péréquation.

**M. H. Da Silva (en son nom)** : Il y a une information que je n'ai pas trouvée, ni dans le rapport, ni dans le planning de phasage des travaux, c'est l'appel d'offre concernant le BAMO pour le suivi des travaux. Nous avons mandaté un BAMO pour la pré-étude. Est-ce que le mandat de suivi des travaux sera octroyé tacitement ou est-ce qu'il fera l'objet d'un appel d'offres public ?

**M. J.-M. Buschini (CC)** : Comme pour tous les travaux qui seront adjugés dans le cadre de ce projet, il sera soumis aux offres publiques évidemment. Je vous rappelle d'ailleurs qu'il y aura un appel d'offres, non seulement pour le BAMO, mais aussi pour l'architecte.

**M. H. Da Silva (en son nom)** : Oui, pour l'architecte, c'est au planning.

**M. B. Geiser (en son nom)** : Je ne mets pas en cause les votes annoncés, je soutiens le projet, mais je trouve qu'il y a une faiblesse avec le changement des autorités. Nous n'avons pas la garantie du suivi, donc quelque part, il aurait été urgent d'attendre et puis quelle garantie allons-nous donner

pour maîtriser ces coûts ? C'est le plus grand crédit que j'ai eu à voter depuis 50 ans que je fais de la politique.

**M. J.-M. Buschini (CC)** : Je crois clairement que les garanties sur les coûts sont maintenant données par l'architecte et nous avons pris nos précautions puisque tout est à + ou – 15% et nous faisons une demande de crédit avec le « plus 15% » pour ne pas avoir de mauvaises surprises. À ce jour, j'espère aussi que nous ne tomberons pas sur des mauvaises surprises dans ce bâtiment au moment où nous entamerons les travaux, mais je ne suis pas devin. Maintenant, la commission qui sera mise en place aura, avec nos techniciens, le devoir de surveillance et je pense que c'est elle qui sera la garante du maintien de ces coûts. Mais je suis aussi d'accord avec vous, M. B. Geiser, même si j'ai plutôt vingt années de politique, nous n'avons jamais voté un si grand crédit. Mais, il y a cinquante ans, lorsque le crédit pour la construction de Vauvilliers avait été voté, nos autorités de l'époque avaient osé prendre un risque qui devait être bien plus important que maintenant. Et ces gens avaient une vision, puisque nous avons pu, pendant cinquante ans, avoir les mêmes bâtiments que maintenant.

**Mme N. Chapuisod (en son nom)** : Vous dites que l'ensemble du Conseil communal est d'accord avec ce projet. Cependant, j'aimerais entendre les positions de MM. L. D'Andrea et G. de Reynier et de Mme M. Braghini et savoir si les discussions étaient fluides ou si cela a posé des problèmes. J'aimerais pouvoir entendre les autres conseillers communaux sur ce sujet.

**M. G. de Reynier (CC)** : Peut-être qu'en tant que Président, il m'appartient de rappeler le principe de collégialité. Lorsque le Conseil communal s'exprime ici, il expose une prise de position qui a été décidée à la majorité. Si maintenant, nous commençons à donner chacun notre avis, ici devant cette assemblée, cela risque de compliquer un peu les choses. L'autorité exécutive ne fonctionne pas ainsi. Je ne sais pas si mes collègues ont quelque chose à dire, mais je ne crois pas que cela se soit déjà fait.

M. B. Geiser, est-ce qu'il a été d'usage que chacun s'exprime et casse la collégialité ?

**M. B. Geiser (en son nom)** : Non, jamais.

**Mme M. Braghini (CC)** : Je ne reviens pas sur cette question, parce qu'il est évident pour moi que nous respectons la collégialité. Le Conseil communal discute ensemble, puis respecte la collégialité. J'aimerais simplement apporter une précision concernant le besoin des classes en général. Les cercles scolaires ont des bâtiments pleins dans tous les villages, même le collège de Longueville. Ce sont aussi les conditions de travail et l'encadrement des enfants qui sont importants. Le Grand Conseil a voté le principe de l'inclusion et, de ce fait, il y a de plus en plus besoin de classes spéciales. C'est une évidence qu'il est nécessaire d'offrir à nos enfants des conditions d'études et d'encadrements qui respectent leur personnalité, leur difficulté, leur facilité. Vraiment, c'est important. À Longueville, un crédit d'étude sera proposé pas plus tard que mercredi prochain en séance du Conseil intercommunal. Une demande de CHF 400'000.00 pour construire un bâtiment pour les 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> H sur le périmètre de Longueville sera présentée afin que les enfants du niveau HarMoS 3 puissent avoir une scolarité digne de ce nom.

La Présidente lit l'arrêté, article par article.

Au vote, l'arrêté est accepté par 29 voix et 2 abstentions.

**5. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit de CHF 270'000.00 HT pour l'étude d'avant-projet de la construction d'un nouveau réservoir**

**M. G. de Reynier (CC) :** Après l'école et les enfants, nous devons nous attaquer à l'eau potable. Je pense que vous savez tous que nous avons un réservoir important ici au-dessus, qui alimente le 75% de l'eau potable de Boudry et que ce réservoir est en mauvais état. Cela fait des années et des années que le SCAV nous demande de faire des interventions, qui sont faites lorsqu'elles sont simples ; mais maintenant, elles commencent à devenir fort complexes. Dès lors, nous avons demandé à une entreprise spécialisée, Mauler SA, une pré-analyse qui montre clairement qu'il faut réfléchir, tant à la rénovation de notre réservoir actuel, qu'au remplacement de ce dernier, en le montant en altitude pour augmenter la pression, en augmentant sa capacité et en incluant toute la zone de Perreux et l'extension de notre ville ces 20 – 25 prochaines années, donc en ajoutant environ 1000 à 1500 habitants. Cette pré-étude a abouti à ce document qui vous est soumis aujourd'hui et qui demande d'investir CHF 270'000.00 pour que nous allions jusqu'au bout de la réflexion. Ainsi nous saurons s'il faut mettre un nouveau réservoir, de quelle quantité, à quelle altitude et dans quelles conditions : est-ce que nous le relient à l'aqueduc qui amène l'eau à Neuchâtel, est-ce que nous turbinons l'eau qui descend depuis le captage supérieur du Belvédère ? Toutes ces réflexions permettront d'arriver à une conviction. C'est vraiment une étude, importante, car cela nous permettra de décider, mais nous ne sommes pas du tout dans la phase de construction. Vous sentez bien la tendance de ce rapport, nous nous dirigeons vers un nouveau réservoir plus grand et plus haut. C'est cette étude qui permettra de confirmer notre conviction de le faire et c'est pour cette raison que nous vous demandons de la financer. Je la trouve chère et c'est pourquoi, une fois que vous aurez voté cette enveloppe, il faudra la mettre au concours et faire un appel d'offre afin de trouver l'entreprise la plus performante ; malheureusement, nous nous situerons dans ces montants-là. Il ne faut pas imaginer que nous trouverons, tout à coup, un prestataire qui va offrir de faire cette étude pour la moitié de la somme. Mais il est vrai que, personnellement, je la trouve relativement élevée. Je crois que nous nous attaquons-là à un problème essentiel : de l'eau potable, pour 50 ans, et l'approvisionnement de Boudry, Perreux et le développement de Boudry. Vous savez que les autres sources d'eau à Boudry, c'est la plaine d'Areuse où nous pompons dans la nappe et l'aqueduc qui va sur Neuchâtel, mais c'est seulement 25%. 75%, c'est l'eau qui descend de la montagne, c'est crucial. Le fait de mettre une turbine pour faire de l'électricité, c'est le petit plus. Peut-être que l'étude nous amènera à décider que c'est disproportionné et nous ne le ferons pas. Mais nous devons l'envisager. Je trouve ce domaine intéressant et le résultat sera même passionnant. J'espère qu'avec les conclusions de l'étude, nous aurons les éléments pour prendre les décisions pour la suite. Ce sera un investissement important de construire un nouveau collège et un nouveau réservoir, mais c'est dans plusieurs années.

**M. S. Keller (au nom de la CGF) :** La Commission a posé des questions. Le Conseil communal y a répondu et la demande de crédit a été acceptée à l'unanimité.

**M. D. Facchinetti (au nom du groupe PLR) :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, Le groupe PLR a étudié avec la plus grande attention le rapport du Conseil communal. Nous relevons tout d'abord que le réservoir des Métairies, qui constitue, selon les termes de l'exécutif, un ouvrage stratégique et la pièce-maîtresse du réseau de distribution d'eau de la Ville et Commune de Boudry, est aujourd'hui vétuste et réclame une intervention rapide. Certes, le montant de la demande de crédit est élevé pour une étude d'avant-projet. Mais considérant

- que l'alimentation en eau de la population de Boudry constitue une tâche de base de la Ville et Commune de Boudry,

- que l'infrastructure en cause revêt effectivement une importance fondamentale,

- que la situation financière florissante de la Ville et Commune de Boudry permet de financer ce projet de construction de nouveau réservoir, et

- que le projet du Conseil communal, qui allie intelligemment alimentation en eau et production d'électricité renouvelable, est bon,

le groupe PLR acceptera à l'unanimité la demande de crédit présentée par le Conseil communal. Je vous remercie de votre attention.

**M. P. Lüthi (au nom du groupe PS) :** Merci aux auteurs de ce rapport. Nous soutenons ce dernier, vu que l'eau c'est la vie et qu'il y en a aussi pour un certain nombre d'années à venir. Nous approuvons le projet.

**Mme C. Durnat Lopez (au nom du groupe Vert·e·s) :** Notre groupe soutiendra unanimement cette demande de crédit d'étude. Évidemment l'eau coule, oui, c'est essentiel, mais l'eau ne s'arrête pas à la frontière communale et donc, en mon nom personnel, j'espère qu'il y aura des rapprochements possibles avec les communes de Cortaillod et / ou Milvignes pour essayer de faire un projet encore plus régional ; j'aimerais que nous trouvions une façon régionale de gérer l'eau. Merci de votre attention.

**M. G. de Reynier (CC) :** Je remercie Mme C. Durnat Lopez pour sa remarque. Nous essayons de travailler régionalement, mais je dois vous concéder que ce n'est pas très facile. Heureusement que le Canton nous y invite. Nous faisons des PGA (plan général d'alimentation en eau) et j'avoue que nous mettons vraiment du temps pour les faire. Cortaillod et Boudry travaillent ensemble, mais ce n'est pas top. Je sais que Cortaillod réfléchit aussi à faire un nouveau réservoir et nous avons essayé de voir s'il était possible d'en faire un pour les deux communes, mais ce n'est pas simple. En tout cas, nous souhaitons pouvoir alimenter au moins Perreux et nous aimerions pouvoir interconnecter avec Cortaillod, mais je crains que nous ne puissions pas faire qu'un seul réservoir pour les deux communes, ce que je trouve un peu stupide. Mais cette étude nous permettra aussi d'y voir plus clair. Je vous rappelle ce que j'ai dit tout à l'heure, nous ne votons pas un crédit pour la construction d'un nouveau réservoir, nous votons l'étude. Peut-être qu'à la fin, nous ferons encore autrement.

**M. A. Sandoz (en son nom) :** Nous parlons d'un projet de 6 à 7 millions de francs, plus ou moins 30 %, est-ce que cette étude nous permettra également d'affiner un petit peu les coûts ?

**M. G. de Reynier (CC) :** Oui, bien sûr, c'est vraiment l'objectif, que les coûts soient précisés, à plus ou moins 10% et que nous choissions la bonne solution.

Au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

## **6. Interpellations**

Aucune interpellation.

## **7. Informations du Conseil communal**

Aucune information.

## 8. Questions

**M. B. Geiser (en son nom) :** C'est en complément à la correspondance qui a été lue en début de séance. Après l'épisode de Cortaillod, il y a eu celui du train à Yverdon, avec un mort. Dans les deux cas, l'agresseur avait transité par le Centre de requérants d'asile de Perreux. On peut dire que le niveau d'insécurité est monté d'un cran puisque les incidents se déplacent au-delà de la commune de Boudry. Est-ce que de nouvelles mesures seront prises afin de maîtriser ces incivilités ?

**M. G. de Reynier (CC) :** Merci pour cette question. Depuis la séance d'information du mois d'octobre 2023, le Canton, le Conseil d'État et spécialement Mme F. Nater, mais également aussi M. A. Ribaux, a pris conscience qu'il y avait un problème grave. Depuis cette séance, j'ai des échanges réguliers avec Mme F. Nater, des rencontres et c'est ce qui nous a permis finalement d'installer la sécurité privée dans les trams et bus, financée, je le rappelle, à 90% par la Confédération et 10% par le Canton. Sécurité essentiellement entre 17h et minuit et le week-end, de 15h à minuit. Je suis allé déjà quelques fois au Château avec les responsables des transports et je peux vous dire que jusqu'à fin février, cela sera maintenu. Pour la suite, nous essayons d'affiner le dispositif. Nous avons fait des statistiques afin d'essayer de déterminer dans quel bus, quel tram et à quel horaire, il fallait que nous intervenions plus. C'est difficile parce qu'on n'arrive pas à faire des statistiques de manière efficace. Pourquoi ? Parce que ce n'est pas possible de passer avec un calepin et dire « Perreux, pas Perreux », mais nous essayons de le faire et tout le monde y travaille, mais je ne peux pas dire que nous avons trouvé la solution. Maintenant je peux vous dire quelque chose d'important, je ne pensais pas en parler, mais comme la question est posée, je le dis : notre Conseil communal a reçu en copie une lettre de notre gouvernement cantonal adressée au Conseil fédéral, du 7 février 2024. Cette lettre dit de manière très ferme, et c'est notre gouvernement cantonal qui le dit, pour la première fois, à la Confédération « nous craignons de ne pas pouvoir continuer comme c'était prévu ». La lettre dit qu'il ne sera pas possible de maintenir le centre au-delà de 2033, comme c'était un peu dans l'idée, si la situation ne s'améliore pas. C'est la première fois que c'est écrit et quand on dit « la situation ne s'améliore pas », ce n'est pas simplement qu'il y a eu un incident à Cortaillod ou bien un mort à Yverdon. C'est le sentiment d'insécurité de la population qui persiste et c'est la population de Boudry qui n'accepte pas le centre et cela est formulé ainsi dans la lettre et c'est nouveau. Alors, c'est un appel au nouveau Conseiller fédéral, M. Jans, pour qu'il vienne, mais ces services vont voir que cela a changé. Il y a deux ans, nous ne parlions pas de cela, maintenant c'est dit et très fermement dit par le Canton et je peux dire que maintenant, la tendance commence à s'inverser. Voilà, je peux vous lire cette lettre, puisque c'est si important.

C'est une lettre au Département fédéral de justice et police, du Conseil d'État de Neuchâtel qui fait référence à une séance du comité du Département de Mme F. Nater, à laquelle avait participé la Confédération. Je cite : *« Vous avez entendu la cheffe du département de Neuchâtel exprimer les constats et les très vives préoccupations du gouvernement cantonal au sujet de la situation extrêmement tendue et vécue sur le littoral neuchâtelois et plus particulièrement dans la commune de Boudry qui héberge le CFA sur son territoire.*

*Par la présente, le Conseil d'État neuchâtelois tient à vous exprimer sa profonde inquiétude et à vous demander de toute urgence la prise en compte d'une situation de tension qui menace clairement l'acceptation de la politique fédérale d'asile par la population du Canton de Neuchâtel.*

*Depuis les prémises de la restructuration du domaine de l'asile en 2014, en vigueur depuis 2019, le Canton de Neuchâtel joue un rôle actif en louant à la Confédération des bâtiments situés sur le territoire de la commune de Boudry. Depuis 2018, le CFA de Boudry constitue le centre d'asile avec tâches procédurales de la région romande. Il prend en charge environ 26% des demandes d'asile déposées en Suisse, ce qui en fait le plus grand CFA avec tâches procédurales du pays.*

*Si les autorités communale, cantonale et la population locale ont fait preuve d'ouverture et de volonté d'acceptation du CFA sur le territoire, force est de constater que depuis les débuts d'exploitation du centre un grand nombre d'incivilités et de délits ont été commis, par périodes, mais à répétition vols, violations de domicile, déprédations... Les commerçants locaux sont régulièrement victimes d'agressions verbales, parfois même physiques, et de vols. A cela s'ajoute la problématique très inquiétante, qui tend malheureusement à se renforcer, de harcèlement et de comportements sexuels inappropriés à l'égard des jeunes filles et femmes dans les transports et espaces publics. Ces incivilités et délits sont certes le fait d'un petit nombre de requérants d'asile. Mais le phénomène de répétition et d'accumulation atteint profondément la qualité de vie, la confiance, la sécurité effective et le sentiment de sécurité de la population locale. Les différentes autorités concernées (Confédération, canton et communes) sont bien sûr très actives pour chercher des solutions propres à améliorer la cohabitation. La police cantonale est très présente, un important dispositif de sécurité privée est déployé depuis la fin de l'année dernière dans les transports publics reliant le CFA à la ville de Neuchâtel, des mesures de travail social de proximité sont déployées.*

**M. G. de Reynier (CC) :** Ce sont les deux intervenants, dont un a commencé en novembre-décembre et le deuxième en janvier-février. Effectivement, ils seront beaucoup sur le terrain depuis mars. Ce sont deux personnes qui doivent entrer en contact avec les migrants et écouter la population et essayer de créer des ponts. C'est un début, ce n'est certainement pas suffisant, mais voilà à quoi fait référence cette lettre.

*Si ces mesures sont nécessaires et doivent être maintenues, force est de reconnaître que cela ne suffit pas à restaurer la confiance et la sécurité nécessaires à une cohabitation et à une acceptation du CFA. En d'autres termes, la population locale est « à bout » et l'exprime chaque jour davantage, parfois même en des termes inquiétants pour la sécurité publique. Au-delà des problèmes mentionnés ci-dessus, il sied de relever le contexte géographique du site sur lequel est hébergé le CFA. Légèrement excentré par rapport au centre d'une commune de quelques 6000 habitant-e-s, les infrastructures de ce site (accès, parking, routes, transports publics, etc.) ne sont pas adaptées à une si forte concentration de personnes qui transitent par le centre. En 2022, ce sont plus de 7000 personnes qui ont été enregistrées au CFA de Boudry, soit plus que la population de la commune. Tout cela renforce les tensions entre les populations locale et migrante et augmente les risques de dérapage.*

*En l'état de la situation, il paraît clair aujourd'hui pour le gouvernement neuchâtelois qu'une prolongation de l'exploitation du CFA au-delà de 2033 ne sera pas envisageable. La question d'une résiliation anticipée pourrait même se poser tant il est vrai que la situation est aujourd'hui proche de la rupture.*

**M. G. de Reynier (CC) :** Il s'agit quand même d'un changement assez clair de position de notre gouvernement, depuis peu.

*Le Conseil d'État neuchâtelois souhaite éviter cela et continuer à contribuer à la gestion de la problématique complexe et sensible de l'accueil des personnes cherchant protection dans notre pays. Il est disposé à rester actif dans la recherche de solutions, mais il a impérativement besoin que la mesure de la situation soit entendue et reconnue par le Conseil fédéral, que les moyens financiers et humains nécessaires soient alloués et que la recherche de solutions ne se cantonne pas à la seule « mesure d'efficacité dans le traitement des procédures d'asile » telle qu'envisagée dans la restructuration du domaine de l'asile en vigueur depuis 2019.*

*Dans l'immédiat, nous demandons au Conseil fédéral de continuer à tenir le cap du respect strict de la capacité d'accueil prévue pour le CFA de Boudry de 480 places, de consolider le financement et la pérennité d'un dispositif de sécurité privée dans les espaces et transports publics et de renforcer toute mesure sociale utile telle que par exemple le travail social de proximité déployé depuis tout récemment.*

**M. G. de Reynier (CC)** : Et après, le Canton vient sur les compensations financières, les coûts liés à la sécurité, et voici encore une chose, ensuite c'est bon.

*À très court terme, nous demandons qu'une réduction de la capacité du CFA soit envisagée et qu'un partage de la mission procédurale de Suisse romande puisse être envisagé avec un ou d'autres cantons. Des mesures spécifiques (renforcement de l'encadrement, répartition différente dans les centres ou toute autre mesure à créer) doivent être mises en place pour mieux canaliser et encadrer les requérants d'asile à l'origine des problèmes évoqués ci-dessus. Des mesures de soutien et de reconnaissance à l'égard de la population locale devraient également être pensées. Le gouvernement neuchâtelois reste bien entendu ouvert à les réfléchir et les mettre en œuvre avec vous.*

*Dans ce contexte difficile, le Conseil d'État tient à saluer le dialogue constructif et la bonne collaboration avec le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) et la direction du CFA de Boudry, etc. »*

**M. G. de Reynier (CC)** : Et ils saisissent l'occasion d'inviter M. Beat Jans à venir sur place, puis confirme la volonté de chercher une solution, mais vraiment là, je pense que vous l'avez senti, il y a un changement de paradigme. Cela ne règle pas les choses, mais là, quelque chose est en train de se passer.

**M. B. Geiser (en son nom)** : Lors du dernier Conseil général, j'avais posé la question concernant le problème de l'eau sur les places handicapées, notamment ici. Aujourd'hui, rien n'est fait malgré un rappel, avec photos à l'appui, à l'attention du Conseiller communal M. G. de Reynier. J'ai donc décidé de prendre de l'eau sur ces places, d'y ajouter des gravillons de granit et quelques traces de pneus. On obtient ainsi une eau granitée et gommée que je remets en souvenir au Conseiller communal, en espérant que le problème soit réglé.

**M. G. de Reynier (CC)** : Merci pour cette eau granitée. Je vous promets que nous allons essayer d'aplanir et de boucher ces nids de poule.

**M. A. Sandoz (en son nom)** : M. Geiser a rapidement embrayé sur son show aquatique, mais je voulais revenir au contexte de la sécurité. Encore une question pratique au sujet de la lettre des malheureux Messieurs Berthoud et Schick. Ils étaient à 50 m du poste de police. Ne fréquentant pas exactement cet endroit, est-ce qu'il est ouvert ? Est-ce qu'il y aurait eu une possibilité d'aller sonner là avant le lendemain matin ?

**M. G. de Reynier (CC)** : Excellente question. L'altercation a eu lieu à 23h20, le poste était fermé.

*Des voix dans l'assemblée disent que le poste ferme à 17h00.*

**M. A. Sandoz (en son nom)** : Je ne sais pas s'il y avait un bouton d'urgence ou autre. Merci.

**M. J.-D. Böhm (en son nom)** : Tout le monde a pu observer qu'aux arrêts de train, de tram, il a été posé des plateformes pour permettre aux handicapés de monter dans les wagons. J'aimerais savoir qui a la clé pour enlever les boulons qui sont fixés dans le mur et qui manie ces plateformes lorsque quelqu'un en a besoin.

**M. L. D'Andrea (CC)** : Sauf erreur, ce sont les compagnies qui ont les clés : les CFF pour les trains et TransN pour les trams.

**M. J.-D. Böhm (en son nom)** : Précision, c'est à tous les arrêts de tram et/ou de train entre Boudry et Neuchâtel.

**M. G. de Reynier (CC)** : C'est le chauffeur du tram qui doit sortir et venir installer la plateforme lorsque c'est nécessaire.

**M. J.-D. Böhm (en son nom)** : Travaux à la rue Oscar-Huguenin : j'aimerais savoir comment nous avons pu donner l'autorisation de fouille à cet endroit-là alors que la circulation dans Boudry est déjà péjorée grandement par les travaux sur le Pré-Landry.

**Mme M. Braghini (CC)** : Madame la Présidente, est-ce que vous permettez que je donne la parole à M. F. Pagani, Responsable des travaux publics ?

**M. F. Pagani (Responsable des travaux publics)** : Le coût de pression qui nous est arrivé pour la rue Oscar-Huguenin vient de la part de Swisscom. Cette société avait besoin d'infrastructure tube avant que nous puissions commencer le chantier, le 26 février. Nous avons donc été mis devant la problématique, sans autre échappatoire.

**M. J.-D. Böhm (en son nom)** : Le 26 février, quel chantier va commencer ?

**M. F. Pagani (Responsable des travaux publics)** : La fermeture de la rue Oscar-Huguenin, jusqu'à la poste.

**M. J.-D. Böhm (en son nom)** : Est-ce qu'il sera possible de monter la rue Louis-Favre ? Mais j'ai encore une autre question au sujet du camping de Boudry. Suite à l'intervention le 18 décembre d'un conseiller général, puis d'un autre, M. A. Sandoz, qui a demandé que le Conseil communal fasse une rectification sur la lettre que les campeurs ont reçu, qui disait, à la fin de cette fameuse lettre, que c'était le Conseil général qui avait décidé. Il y a plusieurs conseillers généraux qui ne sont pas satisfaits du tout du démontage de ce camping. En sachant que notre nom est pris dans cette lettre, je demande instamment qu'une lettre soit envoyée aux campeurs, à toutes les parties concernées par ce sujet qui stipule bien que ce n'est pas le Conseil général et que ce ne sont pas tous les conseillers généraux qui sont d'accord pour supprimer ce camping. Surtout qu'ensuite, il risque d'y avoir un autre camping et/ou un agrandissement. J'aimerais que cette lettre soit faite jusqu'au prochain Conseil général.

**M. G. de Reynier (CC)** : Merci de bien vouloir préciser la question.

**M. J.-D. Böhm (en son nom)** : Est-il possible que le Conseil communal écrive une nouvelle lettre stipulant tout ce que je viens de dire ?

**M. L. D'Andrea (CC)** : Madame la Présidente, je pense que c'est typiquement une question à laquelle nous répondrons lors de la prochaine séance du Conseil général. Il faut encore que nous nous consultations. Toutefois, les choses avancent et nous avons amorcé un bon dialogue avec les campeurs. Mais nous répondrons à votre question en mars.

**M. S. Paz (au nom de la Commission culture, sport et loisirs)** : Si cette lettre devait être réécrite, je souhaite qu'il soit précisé que la Commission culture, sports et loisirs ne s'est jamais prononcée sur ce sujet. Je ne sais pas si elle aurait dû, mais il est vrai qu'en lisant la lettre, on pourrait penser que notre commission a pris parti et qu'elle a décidé cela, ce qui n'est pas juste non plus.

**M. A. Sandoz (en son nom)** : Même si M. J.-D. Böhm a flatté mon sens de l'examen des documents fournis, mais je rends à Mme Chapuisod ce qui appartient à César, car c'est elle qui avait mentionné cela et j'étais tout à fait d'accord avec sa remarque. Maintenant, dans le cadre de mes classements horizontaux, je suis tombé sur un Littoral Région de la fin 2022 qui parlait de la rénovation, du rétablissement du chemin des Rochettes. Ma maman de 86 ans l'emprunte de temps en temps et je

voudrais savoir si, étant donné que l'argent coule à flot comme le répète souvent M. D. Facchinetti, si le crédit que nous avons voté pourra bientôt être mis en pratique.

**Mme M. Braghini (CC)** : Oui, M. A. Sandoz. Je suis heureuse de vous dire que les travaux commenceront bientôt. Nous avons dû demander une subvention car il y a toute une procédure et notre ingénieure (que nous venons d'engager) est sur le dossier. Dès que nous aurons reçu la confirmation de la subvention, les travaux commenceront dès que la météo le permet.

**M. J.-D. Böhm (en son nom)** : Une précision, rendons à César ce qui est à César, oui, c'est bien Mme Chapuisod qui avait soulevé la problématique de la réponse aux campeurs.

La Présidente lève la séance à 19h50.

Boudry, le 29 février 2024.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente

Le Secrétaire

*Isabelle Zürcher Vuillaume*

*Fabio Vicario*

Services	Date	Visa	Suite
Adm.			
<b>R</b>	15 FEV. 2024		
C.C.			

Présidente du Conseil générale  
Mme Isabelle Zürcher Vuillaume  
2017 Boudry

Boudry, le 8 février 2024

**Objet : Témoignage d'une agression à Boudry - Demande d'actions préventives**

Chère Madame la présidente du Conseil générale,

Je souhaite attirer votre attention sur un incident regrettable auquel j'ai été confronté récemment dans la commune de Boudry.

En espérant que ma lettre sera lue lors du Conseil général du 16 février prochain.

Le mardi 6 février 2024, vers 23h15, alors que je rentrais chez moi après une soirée, mon ami Monsieur Stéphane Schick et moi-même avons été victimes d'une agression près de l'intersection entre la rue Oscar-Huguenin et le pont de la rue Louis-Favre (près du salon de Coiffure Micky). Nos agresseurs étaient trois résidents du Centre fédéral de Perreux, qui sont arrivés depuis le tram.

Il est important de noter que je suis une personne retraitée avec un handicap, tandis que mon ami éprouve des difficultés de mobilité. L'altercation a commencé lorsqu'un des assaillants a interrogé mon ami sur les horaires de bus desservant le Centre de Perreux. Après que Stéphane eut indiqué qu'aucun bus ne circulait probablement à cette heure tardive, il a été bousculé violemment. Immédiatement après cet acte de violence injustifié, ils se sont tournés vers moi en me posant la même question concernant les horaires de bus pour Perreux. L'un d'entre eux a tenté de distraire mon attention en me montrant l'écran de son téléphone portable, pendant qu'un autre voyou m'arrachait brutalement mon collier avant de tous prendre la fuite.

Bien entendu, nous avons signalé cette affaire à la police dès le lendemain matin, toutefois, comme ils nous l'ont confirmé, leur capacité d'action est limitée dans ce genre de situation.

Je vis à Boudry depuis plusieurs années et je ne peux m'empêcher de me demander :

- Jusqu'à quand tolérerons-nous et accepterons-nous ces comportements ?

Les habitants de Boudry méritent de vivre en toute sécurité, or tel n'est manifestement pas le cas actuellement. Espérons qu'aucun drame ne survienne avant que des actions concrètes ne soient engagées.

Je vous remercie sincèrement de l'attention accordée à ce courrier et compte sur vous pour mettre en place des dispositions destinées à prévenir tout nouveaux incidents.

Veillez croire, Madame la présidente du Conseil général, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Jean-François Berthoud

